

RAPPORTS ANNUELS DU REGISTRARIAT POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015 - 2016

1. BILAN

- 1. Données et statistiques – projet ARGOS** Le développement des rapports dans l'environnement ARGOS a poursuivi son chemin rendant les unités académiques et les services de plus en plus autonomes quant aux données requises pour accomplir leur mission. Les rapports statistiques sur l'admission sont maintenant produits en utilisant ARGOS, ce qui permet de normaliser les données et accélère le processus d'extraction des données. Durant l'année, les priorités ont changé afin de répondre aux demandes des facultés pour des listes plus exhaustives et de nouveaux rapports permettant d'alléger certaines tâches du personnel de soutien. Le Registrariat a aussi déployé de nouveaux rapports de vérification permettant de contrevérifier l'entrée de données et d'éliminer les erreurs d'entrées.

- 2. Reconfiguration des programmes d'études** La quasi-totalité des programmes ont maintenant été reconfigurés. Le Registrariat a fait la vérification de conformité de moult programmes, y compris tous les programmes combinés en éducation. À partir d'un projet spécial, le Registrariat a fait de grands progrès dans la programmation du module de vérification des programmes d'études (CAPP). En relativement peu de temps, 31 programmes de baccalauréat, 8 mineures, 2 certificats et un programme de maîtrise furent programmés. Tous les règlements encadrant la reconfiguration des programmes furent mis de l'avant et adoptés par les instances. Le règlement 2.01 a donc remplacé le règlement 2, auquel nous avons ajouté un règlement sur le régime pédagogique des programmes combinés de formation initiale à l'enseignement et une nouvelle définition des cours au choix. Le Registrariat a travaillé de très près avec les facultés des sciences et des sciences de l'Éducation pour peaufiner les protocoles de déploiement des programmes de ces dernières.

- 3. Rétablissement du frais d'étude d'une demande d'admission** Le processus d'admission comprenant le frais d'étude d'une demande d'admission fut conçu et déployer de concert avec le DGT et les Services des finances. Malgré certains défis en ce qui a trait au paiement de l'international par Western Union, le processus fonctionne bien.

- 4. Encadrement des programmes de mineures** Le nouveau règlement sur l'encadrement des programmes de mineures fut approuvé par les instances et déployé. Une note de service du VRER encadre la mise en œuvre et guide les facultés dans l'interprétation du règlement. Le Service de l'admission applique le règlement aux nouvelles demandes d'admission où l'étudiante ou l'étudiant a choisi une mineure. Le Registrariat verra au rappel et aux communications avec les étudiantes et les étudiants qui sont inscrits à un programme de majeure sans avoir choisi une mineure.

- 5. Difficultés académiques** Le projet de règlement sur les difficultés académiques fut présenté au Comité des programmes (CPR) du Sénat académique. Le CPR ayant demandé des modifications, le projet fut revu par la RVD et une nouvelle mouture fut recommandée. Le projet devrait être à l'ordre du jour du CPR au mois d'octobre 2016.
- 6. Numérisation du dossier étudiant** La numérisation du processus d'admission aux cycles supérieurs et à l'Éducation permanente a bien avancé. Après consultation de la FESR et une tournée des 22 Comités des cycles supérieurs, le Registrariat a conçu un processus de gestion électronique des demandes d'admission au deuxième et au troisième cycles. Les grandes lignes du processus de gestion des demandes d'admission à l'Éducation permanente furent tracées. Le développement de formulaire par *E-forms* fut reporté puisque la priorité passa à la programmation du module de vérification des programmes d'études (CAPP).
- 7. Préparation de la nouvelle génération de Socrate (Banner)** Durant la dernière année, le Registrariat et la DGT ont mis à l'épreuve la nouvelle version de Banner en environnement test. La première partie de Banner XE qui sera déployée sera le module d'inscription aux cours et le Répertoire. Les tests ont révélé qu'il nous faut plus de temps pour scruter la nouvelle version du logiciel et revoir certains choix quant au codage des données.
- 8. Politique sur le dossier étudiant** Le projet de politique sur le dossier étudiant progresse et se raffine de jour en jour. Nous avons évolué quant aux règles ayant trait à la divulgation d'information aux parties tierces.
- 9. Automatisation de la réservation des locaux** La révision du système est complète et il fut déployé dans l'environnement ManiWeb. Déjà fortement utilisé par les facultés, il permet d'alléger la charge de travail pour la gestion des réservations de locaux, dégageant le temps requis pour l'enregistrement des transferts de crédits.
- 10. Évaluation des services** Le Registrariat participa au Groupe de travail sur l'évaluation des programmes non académiques. Les premiers jets d'une politique d'évaluation furent lancés.
- 11. Inscription hâtive et inscription automatique à la première session** Un Comité sur l'inscription avancée et automatique fut créé par le VRER et il établit les grandes lignes du projet les mois à venir. Il fut convenu que l'inscription serait avancée au mois de mars pour les étudiantes et les étudiants qui continuent leurs études et au mois d'avril pour les nouvelles et les nouveaux.
- 12. Amélioration de la communication à l'admission** En utilisant les nouveaux outils informatiques à notre portée, le Registrariat a programmé un nouveau processus de conception des lettres d'admission qui accélère de beaucoup la production des lettres. Chez les candidates et les candidats du Canada, les lettres d'admission seront dorénavant livrées à même une trousse montée par le Bureau du recrutement, nous mettant ainsi au diapason des autres universités de la Province.

2. OBJECTIFS DE L'UNITÉ POUR L'ANNÉE 2016-2017

2.1 Normalisation des données Avec la venue de la recherche institutionnelle au Registrariat, nous viserons à établir un seul ensemble de données normalisées pour l'ensemble de la communauté universitaire. Nous visons la création d'un Comité permanent sur la statistique et la donnée, qui aura le mandat d'établir une nomenclature universitaire, de normaliser les données, de proposer des modèles de projection statistiques pour appuyer la gestion et mettre sur pied un programme de sondage de la population étudiante. La prochaine année en sera surtout une de préparation et de planification.

2.2 Formation des nouvelles vice-doyennes et des nouveaux vice-doyens Dans un effort continu pour assurer une meilleure circulation de l'information et pour voir à une transition sans heurts dans la gestion des dossiers étudiants, le Registrariat lancera une nouvelle initiative visant à offrir une formation d'entrée en poste pour les nouvelles et les nouveaux titulaires du vice-décanat. Il s'agira d'une formation sur les règlements universitaires, sur les pratiques établies dans la gestion du dossier, sur les grandes lignes des systèmes informatiques de gestion du dossier et sur les politiques et les pratiques en ce qui a trait à la rédaction de projets de cours ou de programmes d'études.

2.3 Difficultés académiques Si le projet de règlement est adopté par le Sénat académique, le Registrariat œuvrera de pair avec les facultés et la DGT pour concevoir et déployer un protocole de mise en œuvre. Il faudra également communiquer à tous les responsables de programmes les nouvelles règles qui encadreront dorénavant le dossier des étudiantes et des étudiants qui ont un rendement insuffisant.

2.4 Numérisation du dossier étudiant Le processus de gestion électronique des demandes d'admission aux cycles supérieurs sera déployé, tandis que celui pour l'Éducation permanente sera conçu et testé.

2.5 Nouvelle version de Banner (Socrate) Durant les prochains mois, nous continuerons à scruter les nouveaux modules de Banner (Socrate) en vue du passage à la nouvelle version du logiciel. Le travail est ardu et complexe, puisqu'il faut revoir tous les formulaires (plus de 2500) qui constituent la base du logiciel, s'habituer à une nouvelle logique de programmation (la base ORACLE sera remplacée par un nouveau système) et revoir les choix de codage des données. La nouvelle version de Banner pourrait être déployée en 2018.

2.6 Politique sur le dossier étudiant Une première ébauche de la Politique sera présentée à la RVD à l'automne 2016. Au gré des recommandations de la RVD, la politique pourrait faire son chemin dans les instances. Nous visons son entrée en vigueur en 2017.

2.7 Inscription avancée et automatique Un Groupe de travail du Registrariat et de la DGT verra aux détails de la mise en œuvre, que nous visons pour l'automne 2017. Durant la prochaine

année, il faudra convenir de modifications aux processus de gestion entourant l'horaire de cours et la désignation des charges d'enseignement afin que l'inscription puisse avoir lieu en mars pour les étudiantes et les étudiants qui continuent leurs études et en avril pour les nouvelles et les nouveaux. Une fois l'inscription avancée déployée, le Comité se penchera sur l'inscription automatique pour l'automne 2018.

2.8 Projets de règlement Plusieurs projets de règlement pourraient être mis de l'avant en 2016 – 2017. Certains seront résolus et d'autres feront un bout de chemin pour être soumis aux instances dans un avenir rapproché.

2.8.1 Inscription au diplôme. Le processus d'inscription au diplôme étant passé à l'électronique, le règlement doit être corrigé.

2.8.2 Révision de la note finale de cours. Une réforme du règlement inclurait l'obligation pour l'étudiante ou l'étudiant de circonscire sa demande et pourrait imposer un frais. Le règlement serait simplifié en combinant la procédure au département et en dehors du département et prévoirait un mécanisme pour les cas multiples dans un même cours.

2.8.3 Plan de cours – cycles supérieurs. Un projet similaire à celui qui fut adopté au premier cycle fait son chemin dans les instances et devrait être adopté à temps pour le Répertoire pour l'année universitaire 2017 – 2018.

2.8.4 Statut particulier. Lors de l'adoption du nouveau règlement, le Sénat a demandé que l'on repense à la notion de perspective raisonnable d'obtention du diplôme et qu'on ouvre ce statut aux étudiantes et aux étudiants qui étudient seulement par intérêt ou pour leur développement personnel.

2.8.5 Fraude. Un comité de la RVD étudie présentement le règlement sur la fraude en fonction d'un document de réflexion du Registraire qui identifie certaines lacunes ou brèches à colmater. Le comité devrait faire rapport plus tard cette année.

2.8.6 Cours avec travaux pratiques intégrés. Certains cours contiennent une composante pratique importante et essentielle à la matière. Il est proposé que le règlement sur le nombre et la pondération minimale des évaluations dans un cours soit modifié afin que dans certains cours, la composante de travaux pratique soit obligatoirement réussie.

2.8.7 Cours par tutorat. Le Comité d'attestation des études a demandé que la RVD se penche sur un règlement sur les cours en tutorat pour les régulariser.

2.8.8 Abandon d'un cours. Avec le report du début de la session d'hiver, la date limite d'abandon devrait aussi être reportée d'une semaine.

2.8.9 Flexibilité dans les programmes. Une modification aux règlements permettrait plus de flexibilité dans les programmes d'études, notamment en créant la commutativité des mineures et des certificats, en élargissant l'usage des thématiques à toutes les mineures et non seulement

à celles faisant partie des programmes multidisciplinaires, en permettant des majeurs thématiques et en permettant la comptabilité multiple de cours.

2.8.10 Sanction d'un diplôme. Le Comité d'attestation des études recommande que l'on règle le processus de sanction et de révocation de la sanction d'un diplôme.

2.8.11 Barèmes de notes – cycles supérieurs. Un projet de règlement similaire à celui adopté pour le premier cycle fait son chemin dans les instances et devrait être adopté à temps pour le prochain Répertoire.

2.8.12 Cumul de certificats. À la demande du Comité d'attestation des études, la RVD étudiera une modification au règlement sur le cumul de certificats.

2.8.13 Préalables de cours. Ce projet ne vise pas un règlement universitaire, mais plutôt une politique sur les préalables de cours. Le projet de politique devrait être étudié cet automne par le Comité des programmes.

2.8.14 Parcours avec distinction. Dans le cadre de la planification académique, une nouvelle structure de programme pourrait remplacer celle de certains programmes avec spécialisation. Il s'agit d'une structure similaire à celle des « honours programs » des universités anglophones.

2.9 Restructuration et ressources humaines Durant la prochaine année, le responsable des dossiers, qui œuvre à l'Université depuis très longtemps et qui est devenu une ressource inestimable, se retirera. Véritable mémoire institutionnelle de la gestion du dossier étudiant et des règlements universitaires, son départ laisse un vide difficile à combler. Il nous faudra trouver la perle rare pour le remplacer et prévoir une période de transition pour acclimater le nouveau membre de l'équipe. Cette transition sera l'occasion de revoir la description du poste et de repenser la répartition des tâches au sein du Registrariat.

La restructuration des services de l'ancien vice-rectorat aux affaires étudiantes et à l'international réorganisera l'équipe du Registrariat. C'est là l'occasion de repenser les fonctions du Registrariat et de proposer que les attributions du Registraire soient ajoutées aux Statuts et Règlements de l'Université.

